Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260319-DEL_10_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : **17**
Nombre de conseillers présents : **15**
Nombre de conseillers de votants : **15**

Date de la convocation : **14 janvier 2026**
Date d'affichage de la convocation : **14 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de M. RÉGEARD Loïc, Maire.

Étaient présents : RÉGEARD Loïc, Maire, BARBY Éric, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, BUSNEL Carole, CLERC Céline, CROQUISON Sébastien, DUBUC Frédéric, EGAULT Pascal, GALLAIS Luc, GASCOIN Laurence, HURAULT Emeric, NIVOLE Nathalie, RADOUX Céline et ROZE Marie-Paule.
Absente excusée : MASSART Manuele.
Absent : de LORGERIL Olivier.

Un scrutin a eu lieu ; Mme NIVOLE Nathalie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°10-2026 SÉCURISATION DEVANT L'ÉCOLE : POSE DE BARRIÈRES AMOVIBLES

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en séance municipale du 16 septembre 2025, il avait été décidé la pose de barrières amovibles en lieu et place des barrières Vauban (barrières de chantier), actuellement disposées devant le groupe scolaire, sur une longueur d'environ 70 mètres. Les raisons sont de plusieurs ordres (esthétisme, réponse apportée à la sécurité des piétons et obligations liées au plan VIGIPIRATE devant les établissements scolaires).

Après négociation et entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis présenté par la société Signaux-Girod de Saint-Gilles pour un montant total de 24 240.00 € HT.

  Cette dépense inclut la fourniture des 59 barrières de type Croix Saint-André (11 563.00 € HT), le déplacement, l'installation du chantier, l'implantation et la pose sur platine et sur fourreaux amovibles (12 677.00 € HT). La dépense sera inscrite au budget primitif 2026 en section d'investissement.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Fait à Pleugueneuc, le 20 janvier 2026.

Le Maire,

M. Loïc Régeard